

## **Procédure d'organisation d'activités à caractère politique par les étudiants**

*(Texte approuvé par le Conseil de l'Université lors de sa 201<sup>ème</sup> réunion en date du 30 octobre 2019)*

### **Principes**

---

Les activités à caractère politique organisées par les étudiants sur les campus de l'Université sont à évaluer en regard des principes suivants :

#### ***Liberté de l'information et du dialogue***

L'Université Saint-Joseph de Beyrouth « n'accepte pas... d'être asservie par une idéologie et entend sauvegarder sur ses campus la liberté de l'information et du dialogue tant qu'elle ne porte pas atteinte à l'ordre public et aux activités d'enseignement. Appartenant à une société donnée, elle espère cependant en être le ferment » (art. 6 de la Charte de l'Université).

#### ***Culture politique***

L'Université favorise la formation à « la culture politique, c'est-à-dire l'apprentissage de la réflexion sur les fondements de la démocratie, les structures de la société, ses rapports avec l'État, les fonctionnements et dysfonctionnements de ces rapports, la socialisation politique, etc. : une réflexion théorique et appliquée » (Conseil de l'Université du 20 mai 1997).

#### ***Pluralisme et citoyenneté***

L'Université se veut accueillante d'une communauté caractérisée par sa diversité confessionnelle, sociale et culturelle. Elle œuvre à promouvoir, au sein de cette communauté, une citoyenneté active en cherchant notamment à développer l'esprit d'ouverture et de liberté, la culture du pluralisme et du vivre-ensemble, la culture du dialogue et du débat, et l'engagement démocratique et social, afin de former des étudiants sensibles aux valeurs humaines tout au long de leurs parcours de vie.

#### ***Libertés académiques***

L'Université entend défendre les libertés académiques, notamment en matière de recherche, de publication, d'enseignement ou de liberté d'expression, qui font de ses campus des sanctuaires tant vis-à-vis des partis politiques que des forces de l'ordre.

### **Procédure**

---

Les activités à caractère politique organisées par les étudiants sur les campus de l'Université respecteront les règles générales suivantes :

#### ***Choix des thèmes***

Les thèmes présentant une dimension nationale seront privilégiés. Le respect de l'expression d'opinions divergentes est prioritaire.

#### ***Organisation***

- Les activités à caractère politique ne peuvent être organisées que par des structures estudiantines reconnues par l'Université et sous leur responsabilité, en conformité avec les dispositions de leurs statuts ou de leurs règlements respectifs, et en concertation avec les administrateurs des campus concernés.
- La participation aux activités à caractère politique est réservée aux étudiants de l'Université. Selon la nature des activités, le Recteur peut décider de limiter cette participation aux seuls étudiants du ou des campus concernés.

- Le responsable de la structure estudiantine qui souhaite organiser une activité à caractère politique doit soumettre le programme détaillé de celle-ci à l'approbation du Recteur, au plus tard deux semaines avant la date prévue pour l'activité ; une fois le programme approuvé, aucune modification ne peut y être apportée.
- À l'approche d'échéances électorales, universitaires ou nationales, les activités à caractère politique ne seront pas autorisées.

### **Forme**

- Les émissions sonores seront limitées aux périodes de pause.
- Le recours à du matériel à caractère partisan (drapeaux, sigles, foulards, hymnes, affiches, tracts, etc.) est strictement interdit à l'Université.
- L'utilisation du logo de l'Université ou de ses institutions est strictement interdit sans l'autorisation préalable écrite de l'autorité concernée (Recteur, Doyen, Directeur, Administrateur).  
En cas d'accord, le logo de l'Université ou de ses institutions doit être utilisé tel quel et ne doit pas être manipulé en aucune façon.
- Tout matériel écrit, visuel ou audiovisuel doit recevoir le visa préalable de l'Administrateur du campus concerné avant tout affichage, distribution ou émission.

### **Types d'activités possibles**

---

Les activités à caractère politique organisées par les étudiants sur les campus de l'Université devront correspondre à l'un des types suivants :

#### ***Conférences et débats***

Les conférences sont un bon moyen de sensibiliser les étudiants et d'élargir leur horizon, mais elles requièrent une certaine attention, pour privilégier l'information sur la propagande.

Elles peuvent revêtir de multiples formes, notamment :

- des colloques ou conférences-débats organisés par l'Université elle-même,
- des tables-rondes présentant des avis différents sur une même question,
- des cycles de conférences politiques où plusieurs partis peuvent successivement exposer leur point de vue sur la situation,
- des ateliers de réflexion entre étudiants sur des thématiques précises.

Le débat permet une discussion sur un sujet précis entre deux ou plusieurs intervenants ayant des opinions divergentes. Il se déroule selon des règles qui respectent l'équité du temps de parole entre les intervenants et une interaction efficace avec l'assistance.

#### ***Expositions***

Accompagnées de visuels, d'environnement sonore, de tables de permanence, les expositions ont un caractère de propagande plus marqué que les conférences. Elles doivent ainsi être strictement limitées aux seuls thèmes qui ont une dimension nationale.

Le programme indiquera la durée de l'exposition, ainsi que la nature du matériel écrit, visuel et/ou audiovisuel qui doit, de toutes façons, recevoir le visa préalable de l'Administrateur du campus concerné avant tout affichage, distribution ou émission.

---